

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR DÉMÉNAGEMENT / LIVRAISON**

Date de création : 31/05/2025

Date modification : 21/06/2025

Version : 2

La demande de permis de stationnement doit être transmise, dûment remplie, au service Proximité et Sécurité Urbaine (proximite@ville-louviers.fr / 02 32 09 58 24) **au moins 15 jours ouvrables avant la date de déménagement.**

DEMANDEUR(S)

Nom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Domicilié(e) au N° : <input type="text"/>	Voie : <input type="text"/>
Code Postal : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>
Téléphone : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>

ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENT / ENTREPRISE DE LIVRAISON

Raison sociale : <input type="text"/>	N° de Siret : <input type="text"/>
Représenté par Nom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Adresse au N° : <input type="text"/>	Voie : <input type="text"/>
Code Postal : <input type="text"/>	Ville : <input type="text"/>
Téléphone : <input type="text"/>	Email : <input type="text"/>

LIEU DU DÉMÉNAGEMENT

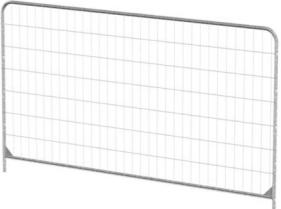
Adresse au N° : <input type="text"/>	Voie : <input type="text"/>		
Date de début : <input type="text"/>	Heure de début : <input type="text"/>		
Date de fin : <input type="text"/>	Heure de fin : <input type="text"/>		
<u>Zones de stationnement :</u> <input type="checkbox"/> Emplacement matérialisé		<input type="checkbox"/> Aire piétonne	<input type="checkbox"/> Trottoir
<input type="checkbox"/> Chaussée sans coupure de circulation		<input type="checkbox"/> Chaussée avec coupure de circulation	
<u>Surface de stationnement à réserver :</u>			
Nombre d'emplacement de stationnement : <input type="text"/>		ou Distance à bloquer (en mètre) : <input type="text"/>	
<u>Matériel spécifique - Monte meubles :</u>		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Informations complémentaires :

Fait à : <input type="text"/>
Le : <input type="text"/>
Signature : <input type="text"/>

La présente demande ne vaut pas autorisation. En cas d'acceptation, un permis de stationnement sera délivré, à titre précaire et révocable, sous la forme d'un arrêté de voirie portant autorisation de stationnement. La mise en place de la signalisation réglementaire, y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement, est à la charge du demandeur ou de l'entreprise agissant pour son compte et doit être installée au plus tard 48h avant la date de début de l'interdiction de stationner. L'arrêté, qui est exigible par l'agent de contrôle, devra être aussi placé de manière visible derrière le pare-brise du véhicule. Pour obtenir des panneaux temporaires d'interdiction de stationner (prêt soumis à facturation), vous pouvez prendre contact, après acceptation de votre demande, avec les services Techniques (stm@ville-louviers.fr / 02 32 09 55 78).

LISTING DU MATÉRIEL DISPONIBLES :

	Clôture mobile de chantier : <ul style="list-style-type: none"> • 4 € la demi-journée • 8 € la journée • 56 € la semaine 	Quantité souhaitée : <input type="text"/> Durée : <input type="text"/>
	Barrière de voirie : <ul style="list-style-type: none"> • 4 € la demi-journée • 8 € la journée • 56 € la semaine 	Quantité souhaitée : <input type="text"/> Durée : <input type="text"/>
	Séparateur de voie en béton : <ul style="list-style-type: none"> • 10.70 € la demi-journée • 21.40 € la journée • 150 € la semaine 	Quantité souhaitée : <input type="text"/> Durée : <input type="text"/>
	Séparateur de voie en plastique : <ul style="list-style-type: none"> • 9.50 € la demi-journée • 18.50 € la journée • 130 € la semaine 	Quantité souhaitée : <input type="text"/> Durée : <input type="text"/>
	Cône de signalisation : <ul style="list-style-type: none"> • 2 € la demi-journée • 4 € la journée • 28 € la semaine 	Quantité souhaitée : <input type="text"/> Durée : <input type="text"/>
	Mise à disposition d'un support mobile de balisage affichage arrêté : <ul style="list-style-type: none"> • 1.70 € la demi-journée • 3.40 € la journée • 24 € la semaine 	Quantité souhaitée : <input type="text"/> Durée : <input type="text"/>
	Tarifs horaires intervention personnel : Du lundi au vendredi de 8h à 17h : <ul style="list-style-type: none"> • 18.40 € de l'heure Du lundi au vendredi de 18h à 8h : <ul style="list-style-type: none"> • 25.30 € de l'heure Du samedi au dimanche : <ul style="list-style-type: none"> • 26.70 € de l'heure 	

La présente demande ne vaut pas autorisation. En cas d'acceptation, un permis de stationnement sera délivré, à titre précaire et révocable, sous la forme d'un arrêté de voirie portant autorisation de stationnement. La mise en place de la signalisation réglementaire, y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement, est à la charge du demandeur ou de l'entreprise agissant pour son compte et doit être installée au plus tard 48h avant la date de début de l'interdiction de stationner. L'arrêté, qui est exigible par l'agent de contrôle, devra être aussi placé de manière visible derrière le pare-brise du véhicule. Pour obtenir des panneaux temporaires d'interdiction de stationner (prêt soumis à facturation), vous pouvez prendre contact, après acceptation de votre demande, avec les services Techniques (stm@ville-louviers.fr / 02 32 09 55 78).

La présente demande ne vaut pas autorisation. En cas d'acceptation, un permis de stationnement sera délivré, à titre précaire et révocable, sous la forme d'un arrêté de voirie portant autorisation de stationnement. La mise en place de la signalisation réglementaire, y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement, est à la charge du demandeur ou de l'entreprise agissant pour son compte et doit être installée au plus tard 48h avant la date de début de l'interdiction de stationner. L'arrêté, qui est exigible par l'agent de contrôle, devra être aussi placé de manière visible derrière le pare-brise du véhicule. Pour obtenir des panneaux temporaires d'interdiction de stationner (prêt soumis à facturation), vous pouvez prendre contact, après acceptation de votre demande, avec les services Techniques (stm@ville-louviers.fr / 02 32 09 55 78).